

Appel urgent supplémentaire_2020-12 (ACAT-EUR) : Arméniens du Haut-Karabakh

Dans le dernier épisode sanglant du conflit entre l’Azerbaïdjan et l’Arménie, de graves exactions semblent avoir été commises à l’encontre de la communauté arménienne du Haut-Karabakh, en grande majorité chrétienne.

Les combats se sont achevés le 10 novembre par un accord de paix, signé sous l’égide de la Russie, accord qui a attribué à l’Azerbaïdjan une grande partie du territoire du Haut-Karabakh. Dans ce conflit, la Turquie a fortement soutenu l’Azerbaïdjan en lui fournissant une assistance militaire en hommes et en armes, notamment des drones et des avions de chasse.

Les civils arméniens, principales victimes du conflit

Ce conflit a déjà causé l’exode d’environ 90’000 Arméniens du Haut-Karabakh. Des villes et des villages, au milieu desquels des logements d’habitation et des églises, ont été volontairement ciblés par l’artillerie, les drones et l’aviation azerbaïdjanaise alors qu’ils ne constituent pas des objectifs militaires. Ces bombardements ont causé la mort de dizaines de victimes civiles dont des enfants, ainsi que des centaines de blessés dont des journalistes français, russes et arméniens. Une partie de la population a dû fuir ou se réfugier dans des caves, des bâtiments publics, des écoles ou des hôpitaux.

Violation du droit international humanitaire

Ces attaques ont été commises au moyen d’armes de dernière génération, particulièrement létales, drones, roquettes « Smerch » et bombes à fragmentation, qui infligent des souffrances à la population civile, et ce encore des années après le conflit. Amnesty International a dénoncé l’utilisation par l’Azerbaïdjan de ces bombes à sous-munitions, interdites en toutes circonstances par le droit humanitaire international et un traité soutenu par plus de 120 États.

Mercenaires djihadistes envoyés par la Turquie

En outre, la Turquie a armé, financé et convoyé sur le front des brigades de djihadistes pour appuyer l’armée azerbaïdjanaise. Selon une commission d’enquête de l’ONU sur le conflit syrien, ces djihadistes sévissant sous le contrôle de la Turquie au nord de la Syrie ont commis des crimes de guerre, pillages, prises d’otage, tortures et traitements cruels, viols et déportations illégales de civils vers la Turquie. Ces mêmes mercenaires se sont ainsi également battus dans le Haut-Karabakh, pour y massacrer et chasser les populations civiles arméniennes. Elles ont diffusé sur les réseaux sociaux les exécutions sommaires de civils arméniens et brandissent les têtes décapitées de soldats arméniens.

Graves crimes internationaux commis ?

Dans ce contexte, il existe de forts soupçons que des graves violations des droits humains, dont des crimes de guerre, crimes contre l’humanité, actes de terrorisme, voire un nettoyage ethnique aient été commis à l’encontre de la population arménienne du Haut-Karabakh par les troupes azerbaïdjanaises ou les groupes djihadistes armés par la Turquie.

Sources : Association française des avocats et juristes arméniens (AFAJA) / Journal La Croix / Amnesty International /

Dans la lettre d’intervention au président azerbaïdjanais, il est rappelé que l’Azerbaïdjan est notamment Partie à la Convention des Nations Unies contre la torture (CAT) et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et qu’à cet effet, il est responsable de l’application et du respect des dispositions de ces textes, y compris dans les territoires du Haut-Karabakh dont il a dernièrement pris le contrôle. Il est ainsi demandé au président azerbaïdjanais de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits humains dans ces territoires, en particulier envers la population civile arménienne et de religion chrétienne. Il est aussi demandé d’enquêter sur tous les crimes graves possiblement commis dans ces territoires, poursuivre leurs auteurs, complices et commanditaires et les traduire en justice suivant les standards internationaux.

Lettre au président azerbaïdjanais

Mr. Ilham Aliyev
President of the Republic of Azerbaijan
Presidential Palace
Istiqlaliyyat Street 19
1066 Baku
Azerbaijan

Port : 2 fr. (courrier A)

E-Mail : office@pa.gov.az

Délai d'intervention : 15 janvier 2021

Merci beaucoup de votre engagement !

Copie à l'ambassade d'Azerbaïdjan en Suisse

Son Excellence
Mme Hanum Ibrahimova
Ambassadeur de la République d'Azerbaïdjan
Ambassade d'Azerbaïdjan
Kramburgstrasse 10
3006 Berne

Port : 1.00 fr. (courrier A) ; 0.85 fr. (courrier B)

E-Mail : bern@mission.mfa.gov.az